

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
29 novembre 2011 à 18h30

Date de la convocation : 24 novembre 2011

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Aline GRESSIN, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Jean-Claude BOITON (pouvoir à Jean-Marie DUPONT), Mireille FAGUET-TORCHON, Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Jérôme VRILOR

Le compte rendu de la séance du 15 septembre fait l'objet d'une remarque. Le passage sur le remplacement des érables par des magnolias dans la cour de l'école maternelle doit être précisé. Il est cependant approuvé à l'unanimité.

1 Présentation du projet de document unique

Didier Drouhot, responsable des services techniques, présente le projet de document unique. Ce document recense tous les risques auxquels les employés peuvent être exposés ainsi que leur degré de gravité. Sont également mentionnés les Equipements de Protection Individuels (EPI) que les agents doivent porter afin de diminuer les risques d'accident.

A partir du règlement intérieur, les consignes de sécurité devront être respectées et un plan de prévention est mis en place. Le projet de document unique sera présenté à la commission technique paritaire du Centre de Gestion du Cher.

Le document unique est validé.

2 Révision des tarifs 2012

Les tarifs de l'étang, du camping, du marché, du centre culturel, de la cantine et de la garderie restent identiques en 2012 à ceux de 2011.

3 Révision taxe d'assainissement

M. le Maire, après études des dépenses et recettes de l'année 2011 sur le budget assainissement propose d'augmenter la taxe d'assainissement de 2%. Elle passera donc de 1.46 €/m³ à 1,49€/m³ dès le 1^{er} janvier 2012.

4 Contrat de balayage

Le contrat de balayage des rues avec la société Meyer est reconduit pour 2012. Le coût est de 641,66 € HT par passage de 4 heures. Il y a 12 passages dans l'année.

5 Taxe d'aménagement

A compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement entrera en vigueur. Elle remplacera toutes les taxes d'urbanisme liées à la construction ou à l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le calcul de la taxe se fera selon la surface de l'habitation multiplié par la valeur forfaitaire (660 €/m² ; un abattement automatique de 50% sur le 100 premiers m² sera appliqué) multiplié par le taux communal.

M. le Maire propose d'appliquer le taux de 3%. C'est le taux nécessaire pour équilibrer le budget communal puisqu'il n'y aura plus de perception de redevance pour raccordement au réseau d'assainissement dès le mois de mars prochain.

Le taux de taxe d'aménagement à 3% est approuvé.

6 Pouvoir de police du maire

M. le Maire informe qu'il a pris un arrêté municipal pour ne pas transférer les pouvoirs de police du maire en matière d'élimination des déchets ménagers, d'assainissement et d'aire d'accueil des gens du voyage au Président de la Communauté de Communes comme le prévoit l'article 63 de la loi du 16 janvier 2010.

7 Travaux rue du 8 mai

La maîtrise d'œuvre des travaux de la rue du 8 mai sont confiés au bureau d'études ICA à Sancoins.

La commission travaux doit le rencontrer pour fixer les modalités d'interventions.

6 Divers

- Une décision modificative de crédits est adoptée suite au trop perçu du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) en relation avec la réforme de la fiscalité. Il s'agit d'une somme de 4 345 € qui sera dépensée à l'article 739116 et créditée à l'article 7311
- Afin de pouvoir financer la totalité des factures du Groupe Scolaire d'ici la fin de l'année il convient de basculer 238 000 € du chapitre 21 au chapitre 23.
- Une aide de 45 € est accordée au Lycée Jacques Cœur pour un voyage en Angleterre
- Des pertes sur créances irrécouvrables ont été adoptées pour la somme de 1 644,77 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h45.